



14 mars 2022

Edito : Améliorer nos conditions de travail ? Une priorité ! - CTSD des Landes : des postes de PLP supprimés ! - CTSD de la Gironde : des conditions de travail encore dégradées... - Mouvement INTER 2022 : les années se suivent... - Mouvement INTRA 2022 : C'est maintenant ! - Brèves : Qualification & reconversion, Congrès académique, Certificat de SST, Bac Pro ASSP.

Améliorer nos conditions de travail ? Une priorité !

En lisant les pages qui suivent, vous constaterez une nouvelle fois que les militants du SNETAA-FO sont encore et toujours sur tous les fronts, sincères et déterminés.

Par exemple, depuis 10 jours, ils militent pour tenter d'éviter des suppressions de postes, voire pour en créer. Et parfois, ils obtiennent quelques satisfactions. C'est par exemple le cas cette année dans les Pyrénées Atlantiques où ils sont parvenus à faire annuler la suppression d'un poste en coiffure à Hendaye et ont obtenu l'ouverture d'un poste en Lettres-

Anglais à Anglet. **Leur déclaration liminaire au CTSD du 8 mars à Pau** est en ligne sur notre site Internet. A ce jour, le solde des postes de PLP dans l'académie passe donc de -18 à -16. Oui, malheureusement, ce sont encore des suppressions auxquelles nous serons confrontés à la rentrée 2022. Malgré le contexte, nos conditions de travail vont encore se dégrader. Comment ceux qui nous dirigent peuvent-ils continuer à mener une telle politique destructrice du Service Public ? La dégradation de nos conditions de travail sera d'ailleurs l'un des thèmes que nous aborderons lors de notre congrès académique qui va se tenir à Bordeaux ce mardi 15 mars. Oui, nous devons tout mettre en œuvre à tous les niveaux pour que l'amélioration de nos

conditions de travail devienne enfin une priorité ! Mais à la lecture des programmes ou à l'écoute des déclarations sur l'Ecole de certains candidats à la Présidentielle, on est en droit d'être très inquiet pour l'avenir... Non, ce n'est pas d'un plus grand partenariat avec les entreprises dont ont besoin les gamins du collège... Non, nous n'avons pas besoin non plus de faire rentrer davantage les entreprises dans nos LP ! Les partenariats existent déjà et nos élèves ont 22 semaines de PFMP ! Et si besoin d'une grande réforme il y a, alors ce doit être pour permettre aux enseignants d'être à nouveau respectés par leurs élèves, par les parents d'élèves, par leur hiérarchie, par les autorités académiques !

Nous avons besoin de conditions de travail nous permettant à nouveau d'instruire ! Et non, il ne faut pas continuer la politique de l'inclusion systématique ! Oui, certains élèves doivent pouvoir être accueillis dans des instituts adaptés et spécialisés. Il en va de l'intérêt de tous et en premier lieu de celui de ces élèves. L'inclusion systématique s'apparente trop souvent à de la maltraitance !

Les candidats à l'élection suprême seraient bien inspirés, pour construire leur programme sur l'Education, d'écouter ceux qui quotidiennement sont sur le terrain...

EM

CTSD des Landes : des postes de PLP supprimés !

Après avoir écouté nos déclarations liminaires, le DASEN a donné quelques éléments de réponses, en précisant, en référence à **notre déclaration**, « même si certains font les questions et les réponses »... Puisqu'il n'a pas démenti, est-ce à dire qu'il n'aurait pas répondu autre chose ?

Il nous a indiqué que des réfugiés ukrainiens étaient accueillis depuis la veille : 2 en collège (hors UPE2A) et une dizaine en primaire.

Suite au groupe de travail du lundi 7 mars, les services sont revenus sur la suppression d'un poste en physique-chimie à Borda et actent une création en EPS pour le LP Jean d'Arcet. Ce qui se solde par 17 créations et 13 suppressions pour l'ensemble du 2nd degré. Mais ce sont bien les PLP qui, proportionnellement, paient encore le plus lourd tribut avec 5 suppressions (2 à Wlerick en L/anglais et GA, 2 à Morcenx en Génie civil Cons&Eco et Plâtrerie, 1 en Horticulture à la SEGPA de St Pierre du Mont) pour seulement 2 créations (1 poste SPEN en Maintenance Aéro à Peyrehorade et 1 en Génie thermique à Morcenx)... Un solde négatif de -3 auquel il faut ajouter le nombre de compléments de service (CSD), parfois pour de petites quotités (2-3h) dont un bon nombre est la cause directe de la diminution des heures d'atelier en SEGPA, mais aussi de l'augmentation du nombre d'HSA dans les DGH ! Nous noterons l'intervention de la FSU qui s'insurge, une fois de plus, alors que cela n'est pas autorisé par le statut, de voir des PLP en CSD sur des Lycées Technologiques... ils préféreraient sûrement que les postes soient supprimés ou que les collègues soient amenés à faire beaucoup plus de kilomètres !

Suite à notre demande, le DASEN a confirmé qu'il recevrait à nouveau en audience ce mardi les collègues de Tarnos qui sont dans l'action pour obtenir des moyens supplémentaires sur la DGH depuis 2 semaines. Il devrait aussi faire un retour au courrier des représentants du LP Parentis... mais il s'y était déjà engagé lors du CTSD du 8 février dernier...

Thierry Clamens

CTSD de la Gironde : des conditions de travail encore dégradées...

Le Comité Technique Spécial Départemental de la Gironde avec les créations/suppressions de postes à l'ordre du jour, s'est tenu ce jeudi 11 mars. **Notre déclaration liminaire** est en ligne sur le site Internet du SNETAA-FO Bordeaux. Notre organisation syndicale a mis en avant le fait qu'avec les DGH prévues pour la rentrée 2023 et leur corrélât en créations-suppressions de postes, le cap de la destruction des services publics a été maintenu.

La Gironde accueillera 467 élèves en plus à la rentrée 2023, soit 67 élèves de plus en LP (mais 127 élèves de moins en SEGPA). Mais nous déplorons encore cette année la suppression de 23 postes de PLP ! Cela est la conséquence des directives de l'autorité académique pour une orientation massive vers la voie générale et technologique, et de l'acharnement de notre ministre à, prioritairement, détruire l'enseignement professionnel. Même si l'on constate 11 créations, le ratio reste négatif, ce qui est inacceptable. Certains établissements vont subir des suppressions importantes. Quelques exemples : 2 postes perdus à Arcachon et Victor Louis à Talence, 3 postes de moins à Eysines et Camblanes, 4 postes supprimés à Emile Combes à Bègles ; 2 postes en SEGPA en peinture-revêtement !

L'ensemble des organisations syndicales ont interpellé l'autorité académique sur la suppression d'1/3 des heures d'atelier pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA, ces heures qui sont une ouverture sur les métiers et une bouffée d'oxygène pour des élèves qui ont déjà des difficultés avec le système scolaire traditionnel. Ces heures sont essentielles pour leur transmettre un savoir-être et pour que les élèves ne se sentent pas en situation d'échec. Mais l'autorité académique campe sur ses positions en insistant sur le parcours avenir qui serait un « enjeu d'insertion professionnelle, et un moyen de construire des compétences plus que des gestes professionnels, dans la mesure où ces élèves sont amenés à changer de formation professionnelle dans leur parcours ». Monsieur le DASEN adjoint a également ajouté, comme il l'avait déjà dit en audience SNETAA, que 95 % des 3^{ème} SEGPA sont moins de 15, ce qui ne représente pas des effectifs pléthoriques ; les collègues apprécieront ! Nous avons souligné que le décrochage scolaire des élèves issus de SEGPA, en LP, est plus lié au manque de mobilité de ces élèves qu'à un éventuel manque de parcours avenir dans leurs années au collège. L'autorité académique a aussi émis l'idée de mettre en réseau des plateaux techniques par secteur géographique pour la découverte professionnelle.

Le constat est sans appel, la disparition des SEGPA est bien programmée au profit de la mise en place d'un simple dispositif « type » ULIS, plus malléable et corvéable. Cette politique va contribuer encore à la détérioration de la situation et des conditions de travail des personnels. Les élèves en seront aussi les victimes. A noter qu'à l'heure actuelle la 6^{ème} inclusive est expérimentée dans les collèges de Gironde !

Cette dotation horaire diminuée en classes de 4^{ème} et 3^{ème} SEGPA va entraîner la création de compléments de service. A ce propos, nous constatons en Gironde une augmentation des compléments de service (48 de plus qu'à la rentrée 2022, soit 20%) et une augmentation des « petits » compléments de service (parfois 2h à effectuer dans un autre établissement à plus de 20 kilomètres). Cela génère de mauvaises conditions de travail pour les collègues et engendre une fatigue supplémentaire inévitable. Parfois cette situation est liée aux 2HSA non refusables alors qu'un PLP pourrait effectuer son service complet dans le même établissement. Notre organisation syndicale n'a pas manqué de souligner que cette démarche n'était pas très cohérente à l'heure de l'augmentation significative des prix des carburants et de l'incitation à la « sobriété énergétique » affichée dans le débat actuel.

Madame la DASEN a souligné que les services continuent d'étudier ces cas et que certaines situations seront « arrangées » par le Rectorat en juin ou juillet !

A suivre...

N'hésitez pas à venir vers nous si besoin, vous savez que vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

Delphine Paillé

Mouvement INTER 2022 : Les années se suivent...

Les résultats du mouvement INTER sont tombés mercredi 9 mars... Et malheureusement, les années se suivent et se ressemblent ! Depuis trois ans, avec la suppression des Commissions Administrative Paritaires, nous constatons une dégradation de la qualité du mouvement INTER... Qualité qui n'était pourtant déjà pas au top avant... Cette année, comme les deux années précédentes, très peu de candidats ont obtenu satisfaction, en tout cas parmi ceux qui souhaitaient arriver dans l'académie de Bordeaux. Comment aurait-il pu en être autrement, alors que nos élus ne peuvent plus travailler à l'amélioration des résultats et qu'il est encore prévu des suppressions d'emplois pour la rentrée 2022 ?

Ce sont donc seulement 72 PLP qui parviennent à entrer dans l'académie (78 en 2021 et 74 en 2020). Cela représente un pourcentage très faible de candidatures ! Pour rappel, il y a 3 ans, nous avions plus de 100 entrants... 12 PLP titulaires quittent l'académie.

Dans le détail, comme souvent, c'est en Biotechnologie qu'il y a le plus d'entrants (10). Puis, fait exceptionnel, c'est en Lettres-Espagnol avec 9 entrants. Viennent ensuite les Maths-Sciences avec seulement 6 entrants et l'Eco-Gestion Vente et Lettres-Histoire avec seulement 5 entrants. A noter que 20 CPE, contre 24 l'année dernière et 19 en 2020, arrivent à Bordeaux.

Nous invitons tous les collègues qui ont participé à l'INTER à nous transmettre leur résultat via le questionnaire : <https://forms.gle/qyCkpgpL4PH2sGVF6>

Les collègues qui n'ont pas obtenu satisfaction, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas mutés ou ne le sont pas sur leurs premiers vœux, ont la possibilité de faire une demande de révision d'affectation auprès de la DGRHB2-2 du Ministère de l'Éducation nationale et ceci, d'autant plus s'ils bénéficient de priorités légales ou s'ils sont dans une situation grave ou particulière à faire valoir. Les collègues ont deux mois maximum pour faire cette demande à compter du 9 mars. Pour le SNETAA-FO, tous **doivent faire un recours ! Oui, il faut systématiquement le faire au cas où... Et puis il est essentiel que tous ceux qui ne sont pas satisfaits le disent haut et fort à la DGRH (ministère), responsable de cette gestion calamiteuse des ressources humaines ! Non, il ne faut pas se résigner, l'année dernière, les commissaires paritaires nationaux du SNETAA-FO, toujours très déterminés, ont eu gain de cause sur un nombre non négligeable de dossiers !**

Le SNETAA-FO peut répondre à toutes les questions et accompagner les collègues pour faire ce recours. Il soutiendra et suivra toutes les demandes de ses adhérents qui lui remonteront.

A noter que nous invitons les collègues à utiliser prioritairement l'outil de gestion COLIBRIS pour les recours (Voir message I-Prof qui contient, dans l'encadré détaillant les voies et délais de recours, un lien sur lequel il est possible de cliquer pour être dirigé vers cet outil). Mais attention, nous invitons d'abord les collègues à prendre contact avec leur organisation syndicale, le SNETAA-FO, afin d'optimiser leurs chances, de ne pas faire d'erreur et de bénéficier des meilleurs conseils. Une copie du recours devra être adressée à nos commissaires paritaires nationaux.

Même s'il est vrai qu'il y a peu de chance d'obtenir satisfaction, tous les adhérents du SNETAA-FO peuvent compter sur le soutien du premier syndicat de l'Enseignement Professionnel dans leurs démarches !

Mouvement INTRA 2022 : C'est maintenant !

Le serveur SIAM permettant la saisie des vœux devrait ouvrir ce mardi 15 mars à midi et fermer le jeudi 31 mars également à midi.

Cette année, la DPE est un peu en avance, certains documents, pas tous, ont été publiés en fin de semaine dernière. Par exemple, **le guide Mutations INTRA 2022 du Rectorat** est déjà disponible sur le site du Rectorat de Bordeaux. Vous trouverez également **la circulaire académique** sur notre site Internet.

Pour commencer, nous invitons les participants à l'INTRA à lire ces documents. Ensuite, les collègues doivent télécharger, compléter via leur clavier et nous renvoyer **la fiche syndicale de suivi de dossier**. Une **version « pdf » simple** (à imprimer et à nous renvoyer complétée) est également en ligne. Nous pourrions ainsi prendre contact avec eux et les conseiller au mieux pour faire leurs vœux.

Nous organisons une première réunion d'information générale en visioconférence ce mercredi 16 mars à 18h. Pour s'y connecter : **<https://meet.jit.si/SNETAAFOINTRA2022>**

En ligne sur notre site Internet, quelques documents et « outils » : **Le calendrier** ; **Les établissements de l'académie de Bordeaux** ; **Les barres départementales de l'INTRA de 2015 à 2019** (Pour 2020 & 2021, le rectorat va mettre des documents en ligne, mais très peu de données y figureront... 🙄) ; **Les SEGPA par département avec la liste des champs professionnels** (à vérifier).

Les postes vacants mis au mouvement seront affichés sur SIAM. Mais attention, ces informations peuvent être de faux amis. En effet certains d'entre-eux ne seront finalement pas vacants, car pris pour placer un stagiaire. Il faut également considérer que tous les postes sont susceptibles de devenir vacants au cours du mouvement. Il ne faut donc pas faire uniquement des vœux sur ces postes. Nous vous invitons même à faire vos vœux sans en tenir compte.

Postes spécifiques académiques (SPEA) : La consultation des postes spécifiques académiques, vacants ou non, se fait directement sur SIAM. Les vœux sur de tels postes doivent être placés en premier et sont prioritaires sur les autres. **Voir la procédure 2022**.

ULIS : Si certains ont envie de postuler pour devenir « professeur coordonnateur d'ULIS », alors il leur faut compléter **l'annexe 5**. S'il n'est techniquement pas possible de faire directement un vœu sur un poste ULIS dans SIAM, alors les candidats devront saisir en vœu précis l'établissement souhaité, déposer le dossier de candidature sur leur espace dédié et préciser sur la confirmation de mutation, en face de cet établissement, qu'il s'agit d'un poste ULIS. Comme pour un SPEA, le dossier est à compléter avec un Curriculum Vitae, une lettre de motivation et le dernier rapport d'inspection ou compte rendu de rendez-vous de carrière. Une copie du CAPPEI (ou du 2CA-SH) est également à joindre. Comme les autres SPEA, les vœux ULIS doivent obligatoirement figurer en premier.

Handicap, maladie grave, situation sociale : Il est possible de faire une demande de bonification pour ces situations particulières. La procédure 2022 est décrite dans **un document synthèse**, en ligne sur notre site Internet.

Vous pouvez compter sur le SNETAA-FO, le premier syndicat de l'Enseignement Pro !

Brèves

Qualification et reconversion :

Si vous êtes intéressés par une qualification ou une reconversion, vous avez jusqu'au samedi 26 mars pour transmettre votre dossier aux services de la DRRH, après avis de votre chef d'établissement, via l'adresse suivante : ce.sarh@ac-bordeaux.fr. Pour plus d'information, voir notre « Note aux S1 » du 7 mars 2022. N'hésitez pas à contacter le SNETAA-FO Bordeaux.

Congrès académique :

Le SNETAA-FO tiendra son congrès académique (tous les 4 ans) ce mardi 15 mars à l'UD-FO de la Gironde à Bordeaux...

Conditions sanitaires :

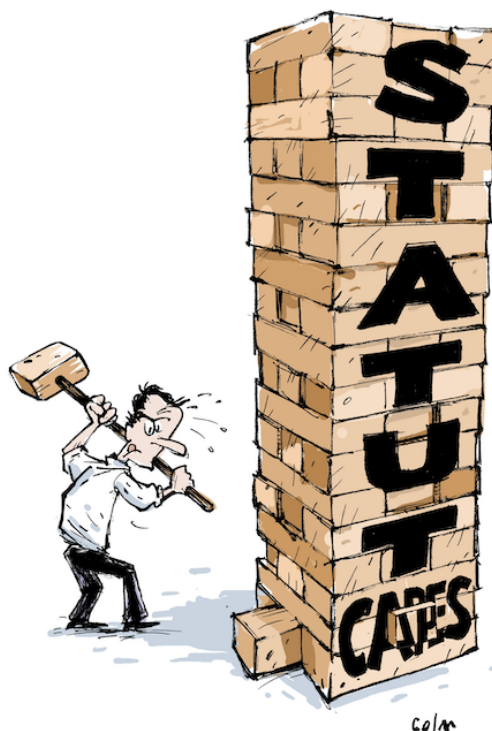
A partir de ce lundi 14 mars, les règles à respecter sont allégées. Par exemple, le port du masque n'est plus obligatoire dans nos établissements. Une FAQ COVID 19 a été publiée le 10 mars.

Certificat de SST :

Il est plus que probable que les souplesses accordées pour la session d'examen 2021 soient reconduites pour 2022 en ce qui concerne les sessions de formation au sauveteur secouriste du travail. Le texte prévoit la neutralisation de la partie afférente au certificat de Sauveteur secouriste du travail (SST) dans la partie d'épreuve de l'unité certificative de prévention santé environnement du CAP. Pour l'ensemble des diplômés professionnels, cette formation devrait pouvoir être mise en œuvre jusqu'au 1^{er} juillet 2022.

Bac Pro « ASSP » :

Il est créé la spécialité « Accompagnement, soins et services à la personne » de Bac Pro. La présentation synthétique du référentiel du diplôme est définie en annexe I de l'arrêté.



Agenda

Mardi 15 mars

Congrès académique à l'UD-FO de la Gironde

Mardi 15 mars

Ouverture du serveur pour le mouvement INTRA

Vendredi 18 mars

Comité de suivi du GRETA-CFA Aquitaine

Lundi 28 mars

Comité Technique Académique

Jeudi 31 mars

Fermeture du serveur pour le mouvement INTRA